



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sandrine TAUZIN - Frédéric GUIRAL
Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Mathématiques – Sciences physiques

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de Mathématiques
Sciences Physiques
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Bordeaux, le 8 septembre 2014

Rectorat

Inspection
de l'Enseignement
Technique

Réf :
Lettre 1 14-15 NL

Affaire suivie par :
Frédéric Guiral
Sandrine TAUZIN

Téléphone :
05 57 57 38 19

Fax :
05 57 57 39 77

Mél :
frederic.guiral@ac-bordeaux.fr
sandrine.tauzin@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Lettre de rentrée

Chers collègues,

Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances et que votre rentrée se déroule au mieux. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie de Bordeaux.

Nouveautés

Sandrine TAUZIN succède à Bertrand JARRIGE qui a fait valoir ses droits à la retraite. La répartition géographique des inspecteurs référents d'établissement est jointe à ce courrier. Emmanuelle LAFONT est reconduite dans sa mission d'aide à l'inspection et Jessica ESTEVEZ-BRIENNE est nommée Professeur Formateur Associé à l'ESPE d'Aquitaine.

Comme cela vous avez été annoncé lors des journées de ZAP, les lycées professionnels **publics** dispensant une formation de baccalauréat professionnel comportant des sciences physiques et chimiques vont très prochainement être dotés de tablettes Einstein BIOLAB dans le cadre de l'équipement en Systèmes d'Expérimentation Numérique pour les Sciences (SENS) financé par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Le Vademecum de l'enseignement des mathématiques – sciences physiques est téléchargeable sur le site math-sciences de l'académie à l'adresse : <http://maths-sciences.ac-bordeaux.fr/> sur lequel vous trouverez également de nombreuses autres ressources pédagogiques.

Toujours d'actualité

La **grille nationale d'évaluation** en mathématiques et en sciences physiques est à utiliser **en formation** comme en évaluation. Elle est à mettre en œuvre en baccalauréat professionnel (sur les 3 années) et en CAP (sur les 2 années) :

- En mathématiques au baccalauréat professionnel, 3 points sur 10 sont consacrés à l'évaluation des capacités expérimentales (*émettre une conjecture, expérimenter, simuler, contrôler la vraisemblance d'une conjecture*) liées à l'utilisation des TIC. Cette répartition de points pourra aussi être appliquée en CAP.
- En sciences physiques et chimiques, l'évaluation porte nécessairement sur des capacités expérimentales et 3 points sur 10 sont consacrés aux questions faisant appel à la compétence « *Communiquer* ».

Le programme d'enseignement de mathématiques et de physique-chimie applicable dans les sections préparant au Brevet des métiers d'art (BMA) est paru au BOEN n° 23 du 6 juin 2013. Il est en vigueur depuis à la rentrée 2013.

Le programme de mathématiques des brevets de Techniciens Supérieurs (BTS) est paru au BOEN n° 27 du 4 juillet 2013.

Le référentiel de connaissances et capacités exigibles pour le brevet informatique et internet (B2i) est paru au BOEN n° 31 du 29 août 2013.

La formation math-sciences prévue au PAF 2014-2015 est limitée aux réunions (inter ZAP) animées par des collègues PLP math-sciences et pour lesquelles nous comptons sur votre présence.

D'autres formations figurent au PAF (inscriptions jusqu'au 30 septembre à l'adresse <http://formation.ac-bordeaux.fr/pedagogie/paf/index.html>) comme par exemple celles proposées par l'IREM.

Les notes d'inspection de l'année 2013-2014 ne sont saisies par les services du rectorat (et n'apparaîtront dans i-prof) qu'au cours du mois d'octobre 2014.

L'acquisition, par les élèves entrant en baccalauréat professionnel, d'une calculatrice graphique est fortement conseillée pour faciliter la mise en œuvre des programmes (notamment selon les possibilités d'accès aux salles informatiques). À ce titre, il est souhaitable d'utiliser les TICE le plus souvent possible et pour cela, la création de classes dédiées à l'enseignement des mathématiques (équipées d'un tableau numérique ou d'un vidéoprojecteur et d'ordinateurs) faciliterait la formation et l'évaluation des élèves conformément aux textes en vigueur.

Enfin, nous vous encourageons à inscrire vos classes à des concours comme le rallye mathématique d'Aquitaine par exemple.

Examens

Nous rappelons que seuls les élèves qui ont débuté leur formation de baccalauréat professionnel en classe de 2^{nde} sont concernés par le passage en CCF du diplôme intermédiaire. Les élèves qui arrivent en cours de cursus en classe de première professionnelle peuvent en revanche se présenter à l'épreuve ponctuelle du diplôme intermédiaire.

Des épreuves ponctuelles pratiques du baccalauréat professionnel seront organisées début juin 2015 pour les candidats libres ou issus d'établissements privés hors contrat. Pour des raisons d'organisation, les convocations des enseignants pour ces **épreuves ponctuelles sont prioritaires** sur les évaluations en CCF organisées dans les établissements.

Concernant le Diplôme National du Brevet, nous vous rappelons que le BOEN n° 13 du 29 mars 2012 précise le contenu des épreuves de l'examen. On peut y lire : « *L'épreuve évalue les connaissances et compétences définies par le socle commun au palier 3.* », « *Dans l'esprit du socle commun de connaissances et de compétences, le sujet doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et à mettre en œuvre une démarche scientifique pour résoudre des problèmes simples.* », « *Les solutions exactes, même justifiées de manière incomplète, comme la mise en œuvre d'idées pertinentes, même maladroitement formulées, seront valorisées lors de la correction. Doivent aussi être pris en compte*

les essais, les démarches engagées, même non aboutis. ». Enfin, à l'issue de la classe de 3^e, l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3 du livret personnel de compétences doit être complétée par l'équipe pédagogique.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

L'inspecteur de l'Education Nationale
Chargé de l'Enseignement Général



Frédéric GUIRAL

L'Inspectrice de l'Education nationale
Chargée de l'Enseignement Général



Sandrine TAUZIN

P.J. : 1